



AVIS PUBLIC
Assemblée publique de consultation

Projets de règlements Nos. 22.10.05.24, 22.10.06.24, 22.11.01.24 et 22.16.02.24

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, en conformité avec la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*.

QUE lors d'une séance régulière tenue le 4 mars 2024, le Conseil a adopté par résolution les premiers projets de règlements :

- Premier projet de règlement No. 22.10.05.24 modifiant le règlement de zonage No. 22.10 dans le but de modifier la grille de spécifications de la zone C-1, afin de permettre l'usage « Pratique de golf intérieur/virtuel » ;
- Premier projet de règlement No. 22.10.06.24 modifiant le règlement de zonage No. 22.10 afin de créer la zone R-14 à même une partie de la zone R-5 ;
- Premier projet de règlement No. 22.11.01.24 modifiant le règlement de lotissement No. 22.11 afin d'ajouter une disposition particulière pour la nouvelle zone R-14 ;
- Premier projet de règlement No. 22.16.02.24 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) No. 22.16 afin d'assujettir la zone R-14 ;

QU'une assemblée publique de consultation aura lieu le 2 avril 2024 à 19 h 30 au Centre communautaire André-Guy Trudeau, 5000 rue des Loisirs, Saint-Mathieu-de-Beloeil. L'objet de cette assemblée est de présenter les projets de règlements mentionnés en rubrique. Au cours de cette assemblée publique, le Conseil expliquera les projets de règlements et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer ;

QUE les projets de règlements peuvent être consultés aux bureaux municipaux, situés au 5000, rue des Loisirs, Saint-Mathieu-de-Beloeil, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h de même que sur le site Internet de la Municipalité au <https://stmathieudebeloeil.ca/> ;

QUE les premiers projets de règlements Nos. 22.10.05.24 et 22.10.06.24 contiennent des dispositions propres à des règlements susceptibles d'approbation référendaire ;

DONNÉ À, Saint-Mathieu-de-Beloeil, ce 20^e jour du mois de mars 2024.

Joanne Bouchard, directrice-générale et greffière-trésorière

3 avril 2024

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Joanne Bouchard, directrice-générale et greffière-trésorière, pour la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le Conseil, le 20 mars 2024, entre 8 h et 17 h. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20 mars 2024.

Joanne Bouchard, directrice-générale et greffière-trésorière